

Flash info au personnel

Rouen, le 03.03.2010

**PARC DE CLÈRES EN GREVE
RECONDUCTIBLE ?**

**VOTRE SOUTIEN EST
INDISPENSABLE !**

Le **26 février 2010, à 8h45** la CGT a déclenché une alerte CHS pour le Parc de Clères, sur les conditions de travail, sur le manque criant de personnel et les heures supplémentaires non payées, notamment. Pour rappel, le **18.11.2009**, une délégation CGT de 11 personnes a rencontré le DGS (+ DRH, DGA...) et avait obtenu l'engagement du DGS à apporter des réponses courant décembre....

Le **26.02.2010**, dans l'après-midi, le personnel après s'être réuni, décide avec la CGT de déposer un **préavis de grève reconductible à compter du vendredi 5 mars 0 heure.**

Le **1^{er} mars 2010**, les **22 agents présents portent avec la CGT leurs revendications lors des négociations CGT+ Personnel/Direction**, au Parc (DRH, DGA Culture et logistique, Directions Culture, et direction du Parc...) : embauche immédiate d'un préposé à la billetterie, embauche de 3 soigneurs, et d'un jardinier... Stagiairisation des contractuels, paiement de toutes les heures supplémentaires, prévention santé pour les agents, EPI, locaux...

La Direction a pris des engagements précis sur chacune des revendications.

Les agents réunis en assemblée générale au terme de ces négociations ont voté à l'unanimité le maintien du préavis de grève pour vendredi 5.03.

Inutile de dire que les agents de Clères ont besoin du soutien et de la participation de TOUS !

⇒ Si la Direction ne tient pas ses engagements, le personnel sera en grève à partir du 5.03

Le personnel est très mobilisé ! dans l'attente de la tenue des engagements pris, les agents sont très déterminés à aller jusqu'au bout !

⇒ **Le soutien massif au personnel du Parc est indispensable : aujourd'hui c'est eux, demain c'est nous !!!** Aussi, nous comptons sur la solidarité de tous pour soutenir cette mobilisation.

Nous comptons sur la réactivité et les réponses de la Direction pour garantir des avancées et ne pas contraindre le personnel au conflit !

Pour rappel, le droit de grève est garanti à tous par le statut. Si la Direction les y contraint en refusant de répondre aux revendications, les personnels du Parc cesseront le travail et perdront une partie de leur salaire.

Nous ne comprendrions pas que la Direction, qui prône le dialogue social, entrave d'une quelconque façon l'exercice du droit de grève.

⇒ Les revendications du personnel du Parc sont légitimes. 20 w.ends et jours fériés travaillés par an sans compensation si ce n'est 3 jours de RTT supplémentaires !

Des conditions de travail de plus en plus difficiles du fait du manque criant de personnel et de l'augmentation de la fréquentation du Parc et des manifestations (culturelles...) décidées par la Collectivité.

Une précarité entretenue, des primes aux contractuels inférieures aux taux moyens, des locaux inadaptés et, pour certains, très insalubres...

Un service public menacé.

Ces revendications sont en fait celles de beaucoup d'entre nous : il n'est pas envisageable que les agents du Parc soient isolés dans cette bagarre : nous sommes tous concernés !